



Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 4 juillet 2024 à Orléans

*Monsieur le Recteur,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les élus du SPELC à la CCMA souhaitent la bienvenue à Jean-Philippe Agresti notre nouveau recteur et espèrent poursuivre leur collaboration avec les différentes instances de l'académie pour le bien des élèves, des établissements et des enseignants.

Nous n'acceptons pas l'envoi tardif des documents pour l'accès à la classe exceptionnelle adressés le 3 juillet alors que le règlement intérieur prévoit un délai de 15 jours. Ceci ne nous permet pas de vérifier les informations avant la tenue de la commission.

Nous nous interrogeons sur le nombre de promotions accordées cette année au niveau national. On nous annonce 788 promotions dans un vivier unique pour 2024 alors qu'il était de 2363 en 2022 et 2398 en 2023. Ainsi pour notre académie, pour les certifiés, en 2022 le contingent de promotions était de 55, ce qui a permis de promouvoir 1 candidat au vivier 1 et 17 candidats au vivier 2. En 2023 la situation ne s'est pas améliorée puisqu'il y a eu un contingent de 54 promotions soit un promu au vivier 1 et 15 promus au vivier 2, vivier qui concernait la majorité des enseignants car dans l'enseignement privé, les missions particulières étaient rares. En 2024 le contingent chute à 18 promotions possibles. Est-ce là l'amélioration de carrière promise en facilitant l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle... Nous ne pouvons passer sous silence la diminution du nombre de pactes à la rentrée 2024 qui devait permettre de gagner plus en travaillant plus. Où est la revalorisation tant attendue ?

Concernant le mouvement nous avons apprécié la constitution d'un groupe de travail pour gérer la coordination entre la CAE (commission académique de l'emploi) et la DPE. Cependant nous regrettons que la seconde réunion n'ait pu se tenir car elle aurait peut-être permis d'éviter certaines difficultés rencontrées pour ce mouvement :

- Un changement de position du rectorat pour les enseignants qui avait fait des vœux sur le serveur académique mais n'ont pas postulé auprès de la CAE,
- Un calendrier trop serré cette année qui a retardé la publication des services restés vacants pour les lauréats concours et les maitres délégués et leur a laissé peu de temps pour faire leurs vœux,
- Des résultats de concours tardifs (1^{er} juillet pour les derniers résultats) n'ont pas permis à la CAE de proposer des postes à tous les lauréats CAFEP/CAPET retardant d'autant la situation des maitres en CDI,



Nous avons constaté aussi un envoi tardif des propositions de la CCMA du 13 juin avec pour certains candidats des envois redondants voir différents.

A la veille des vacances scolaire nous sommes régulièrement questionnés par des maîtres délégués qui se demandent comment sera calculée puis versée l'indemnité compensatrice de congés payés ou l'indemnité de fin de contrat.

Suite aux résultats du 1^{er} tour des élections législatives, nous nous interrogeons sur l'avenir de notre profession et le devenir des réformes en cours.

Les élus du Spelc Centre Poitou-Charentes.